Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL1220260928-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Convention de partenariat
-
Destruction des nids de frelons asiatiques

DEL12_2026_09_28

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, HEURTEBIZE Stanislas, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : DE COUESBOUC Régis, CONAN Benjamin, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Régis DE COUESBOUC donne pouvoir à Carolyn DINASQUET, Florent DIARD donne pouvoir à Erika DU PRÉMORVAN, Sylvie AUGUEUX donne pouvoir à Jérôme LE DRÉAN, Laurent DUVAL donne pouvoir à Patrick LE GAL.

Le secrétariat a été assuré par : AVRY Laurent.

Rapporteur : Monsieur Laurent AVRY

➲ L'Adjoint au Maire informe l'assemblée :

Le frelon asiatique est une espèce qui, en l'absence de prédateurs naturels, exerce un impact néfaste sur les populations d'insectes et tout particulièrement sur les abeilles domestiques.

Sa prolifération constitue ainsi un véritable enjeu en matière agricole, environnementale et de santé publique, notamment au regard de ses conséquences sur la pollinisation, l'activité apicole, l'équilibre des écosystèmes et la santé des habitants.

L'association « Languidic Sauvegarde des abeilles » propose une convention de partenariat relative à la destruction des nids de frelons asiatiques annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL1220260928-DE

La tarification proposée est la suivante :

- Destruction d'un nid primaire : 30 € TTC ;
- Destruction d'un nid secondaire sans nacelle : 50 € TTC.

➲ L'Adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat relative à la destruction des nids de frelons asiatiques avec l'association Languidic Sauvegarde des abeilles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

➲ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date du 14 septembre 2026 ;
Considérant la présence de frelons asiatiques sur la Commune de Languidic ;
Considérant les dégâts causés par les frelons asiatiques sur l'activité apicole ;
Considérant les risques que représente le frelon asiatique pour la population ;
Considérant que la destruction des nids de frelons asiatiques présente un caractère d'intérêt général ;

➲ **APPROUVE** la convention de partenariat relative à la destruction des nids de frelons asiatiques avec l'association Languidic Sauvegarde des abeilles.

➲ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Convention de partenariat pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Fait à Languidic, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Laurent AVRY

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)